

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

« Lutte contre l'habitat indigne »

Le PNLHI initie et conduit des formations nationales de lutte contre l'habitat indigne grâce à l'appui d'un réseau de correspondants techniques. Les modules de formation sont démultipliés dans les Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH).

Contact : pnlhi@developpement-durable.gouv.fr

Plus d'infos sur les portails web de la DGALN <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-2017-de-la-dgaln-r4389.html> et du CMVRH <http://intra.cmvrh.sg.e2.rie.gouv.fr/?TARGET=http%3A%2F%2Fintra.cmvrh.sg.e2.rie.gouv.fr%2F>

FONDAMENTAUX

Connaître les principes de base de la lutte contre l'habitat indigne

24-281

Sensibilisation des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne

24-287

Initiation aux travaux d'office

24-3891

SPÉCIFIQUES

Module pour les Correspondants Techniques LHI

24-285

Les outils d'aménagement et financiers de la LHI

24-3890

LHI et informel en Outre-Mer
24-4202 et 4203

THÉMATIQUES

Rédaction des arrêtés d'habitat indigne, notamment leurs prescriptions

24-282

Pouvoirs du maire et du préfet en matière de police d'habitat indigne, le cas échéant le président EPCI

24-283

Action judiciaire (pénale) de la lutte contre l'habitat indigne

24-3136

Les mesures d'office et recouvrement des créances publiques en habitat indigne

24-280

Traitement de l'habitat indigne en copropriété

24-290

Principales pathologies des bâtiments en habitat indigne

24-1724

Traitement des situations de mise en sécurité, notamment en cas de défaut de solidité

24-289

Traitement des situations d'incurie

24-2251

Aspects sociaux et droits et obligations des occupants en habitat indigne

24-284

L'inscription aux formations aura lieu :

- soit en ligne pour les agents ayant accès à l'outil Oups
 - soit via le bulletin d'inscription joint à chaque avis de formation.
- (Le bulletin d'inscription complété est à transmettre au CVRH organisateur)